

défense. Cet organisme est toujours un élément important des relations canado-américaines et contribue à l'organisation de défense du monde occidental.

A la fin de la dernière guerre, le secrétaire à la Guerre et le secrétaire de la Marine des États-Unis envoyèrent des lettres aux autorités canadiennes, demandant que la collaboration pour la défense se poursuive en temps de paix. Le Gouvernement canadien consentit volontiers à cette formule et les chefs de l'état-major du Canada reçurent les pouvoirs nécessaires à l'établissement d'un programme de défense du continent américain, de concert avec les chefs d'état-major des États-Unis.

Lors de la signature du Traité de l'Atlantique Nord en avril 1949, on décida que la défense du secteur nord-américain de l'OTAN serait confiée à nos deux pays, et dirigée par le groupe stratégique régional Canada-États-Unis.

#### **Comité de défense commune**

Je voudrais faire mention du Comité ministériel de défense commune du Canada et des États-Unis, dont la création fut annoncée en juillet 1958 par une déclaration conjointe de MM. Eisenhower et Diefenbaker. Ce Comité doit recueillir tous les renseignements voulus sur les problèmes de défense des deux pays, et échanger renseignements et opinions au niveau ministériel en vue d'une collaboration toujours plus étroite entre les États-Unis et le Canada. Ensemble nous devons organiser la défense territoriale, maritime et aérienne du continent nord-américain.

Si nous échouions dans nos tentatives de paix, nous serions exposés aux horribles conséquences d'une attaque nucléaire dirigée contre notre continent. Il est donc sage de songer d'avance aux mesures qu'il faudrait prendre si une nouvelle grande guerre éclatait.

#### **La défense civile au Canada**

Cela vous intéressera peut-être de savoir ce que le Canada a fait dans ce domaine. Nous avons aujourd'hui des installations qui permettraient au gouvernement de diriger la vie du pays d'ailleurs que d'Ottawa, si l'intensité des retombées radioactives l'exigeait. Le Canada s'est efforcé de mettre au point un programme qui maintiendrait la structure gouvernementale et économique du pays pendant les premières phases d'un conflit nucléaire. Nous avons cherché à décentraliser le plus possible.

Des études récentes sur la conjoncture économique que créerait une attaque atomique montrent qu'il serait extrêmement difficile de fournir et de distribuer les produits indispensables aux militaires et aux civils. Il faudrait mettre sur pied une organisation pouvant contrôler les approvisionnements de tous genres, décentralisée non seulement à l'échelle régionale mais encore au besoin à l'échelon local.

Une attaque nucléaire provoquerait un certain désordre; pour pouvoir survivre et réorganiser l'économie, un système flexible de transport doit permettre une répartition bien organisée. Nul ne peut prévoir quels secteurs de notre réseau